



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 14 novembre 2012 — N° 8

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du Club de curling de Montréal-Ouest.

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant le Vignoble Le Chat Botté, International Cold Climate Wine Competition.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Épilepsie Granby pour leur 25^e anniversaire.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire des Jardins de Métis.

14 novembre 2012

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de souligner les 15 ans de la Société de développement environnemental de Rosemont.

M. Dubé (Lévis) fait une déclaration afin de souligner la victoire du projet «Libérez les livres!» au Gala Forces AVENIR.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Noël Therrien pour son implication dans la communauté.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter Mme Fannie Lapointe pour son dévouement au sein de la Société de recherche sur le cancer.

M. Richer (Argenteuil) fait une déclaration concernant la MRC d'Argenteuil, récipiendaire du «Leadership municipal» de la Fédération des municipalités du Québec.

À 9 h 58, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bédard, leader du gouvernement, au nom de M. Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 4 Loi modifiant la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 4.

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 5 Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 5.

M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 8 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 8.

14 novembre 2012

M. Khadir (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 191 Loi instituant Pharma-Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 191.

Dépôts de documents

Mme Marois, première ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Conseil exécutif.
(Dépôt n° 116-20121114)

Mme Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
(Dépôt n° 117-20121114)

M. le président dépose :

Copie d'une lettre, en date du 14 novembre 2012, qu'il a adressée à M. Robert Dutil, leader de l'opposition officielle, en réponse à la lettre de ce dernier, en date du 8 novembre 2012, concernant le discours d'ouverture de la session.
(Dépôt n° 118-20121114)

M. le président fait lecture de cette lettre qui tient également lieu de directive.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Les grands principes entourant le prononcé du discours d'ouverture de la session sont les suivants. Tout d'abord, c'est par ce discours livré en Chambre que le premier ministre dévoile les intentions législatives de son gouvernement et le programme qu'il entend soumettre à l'Assemblée au cours de la session. Le discours d'ouverture de la session est inscrit au premier rang des affaires prioritaires de notre Règlement. De fait, il s'agit du tout premier geste que doit obligatoirement poser le gouvernement au début d'une nouvelle session. Depuis la réforme parlementaire d'avril 2009, le discours d'ouverture de la session se termine désormais par la présentation d'une motion du premier ministre proposant à l'Assemblée d'approuver la politique générale du gouvernement, motion qui engage la confiance de l'Assemblée envers le gouvernement.

Vu l'importance qu'occupe le discours d'ouverture de la session dans notre système parlementaire, il est tout à fait normal et légitime que les députés veuillent connaître les grands enjeux qu'entend proposer le gouvernement au cours de la session et que, de surcroît, cette information ne soit pas divulguée avant qu'ils en soient eux-mêmes informés. En ce sens, il importe ici de rappeler le principe parlementaire fondamental voulant que les grandes orientations du gouvernement soient divulguées aux députés en Chambre avant que le public en général en soit informé, puisqu'il s'agit là d'une coutume qui consacre le respect qu'entretient le pouvoir exécutif vis-à-vis le pouvoir législatif.

De plus, il en va du respect de leur rôle de contrôleur de l'action gouvernementale que les députés soient les premiers informés du contenu du discours d'ouverture de la session. Pour cette raison, il est clair que le texte du discours d'ouverture n'aurait pas dû être divulgué à des tiers avant que sa lecture ne soit terminée à l'Assemblée.

Il est donc impératif de rappeler à tous les parlementaires l'importance d'être très vigilants lorsque vient le temps de communiquer de l'information destinée en priorité à l'Assemblée.

Cette mise en garde s'adresse plus particulièrement aux membres du conseil exécutif, compte tenu que de nombreuses occasions leur sont données de communiquer, sous différentes formes, des politiques gouvernementales qui devront, dans plusieurs cas, se matérialiser dans le cadre des travaux parlementaires. Il importe alors en effet d'avoir toujours à l'esprit la déférence qui s'impose à l'égard de l'Assemblée et des députés qui la composent.

14 novembre 2012

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubourg (Viau), conjointement avec Mme Maltais, ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. William Cusano, ancien député de la circonscription de Viau de 1981 à 2007;

QU'elle offre ses sincères condoléances à tous ses proches qui vivent présentement des moments difficiles;

QU'elle souligne l'importante contribution de M. Cusano à l'avancement du Québec et à la cause du don d'organes;

Enfin, qu'elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Poirier, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

14 novembre 2012

M. Spénard (Beauce-Nord), conjointement avec M. Dutil (Beauce-Sud), présente une motion concernant le financement des partis politiques municipaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), M. Duchesneau (Saint-Jérôme) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 40^e anniversaire de la présence du Québec à Bruxelles ainsi que les 30 ans d'existence de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Daneault (Groulx) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du diabète, une maladie qui affecte de très nombreux Québécois et Québécoises, et qu'elle affirme sa solidarité envers toutes les personnes qui souffrent de cette maladie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 novembre 2012

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Mme Poirier, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat ajourné le 13 novembre 2012 sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Marois, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Bonnardel (Granby), Mme Roy (Montarville), M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) et M. Tanguay (LaFontaine), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

14 novembre 2012

Mme Poirier, première vice-présidente, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande de débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Roy (Montarville) à Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant le report des élections scolaires.

Le débat se poursuit.

À 12 h 56, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Marois, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Bonnardel (Granby), Mme Roy (Montarville), M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) et M. Tanguay (LaFontaine), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat terminé, M. le président déclare ces motions pour formuler un grief recevables.

Puis, M. Cousineau, deuxième vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat.

14 novembre 2012

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fournier, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste et sa première ministre pour le cafouillage et l'improvisation en matière d'économie et de finances publiques, pour leur incapacité à mettre fin à l'angoisse fiscale et économique qu'ils ont causée depuis l'élection du 4 septembre dernier et pour leur incapacité à proposer des mesures concrètes favorisant la création d'emplois et la croissance économique.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 1 en annexe)

Pour : **44** Contre : **49** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour l'improvisation, le manque de rigueur et les décisions dogmatiques qui marquent le début de son mandat et qui nuisent à la saine gestion de l'État et à la compétitivité économique du Québec.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 2 en annexe)

Pour : **44** Contre : **49** Abstention : **0**

14 novembre 2012

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bonnardel (Granby). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son intention d'augmenter davantage les impôts des contribuables québécois sans proposer aucun plan de réduction des dépenses de l'État.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 3 en annexe)

Pour : **44** Contre : **49** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Roy (Montarville). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son manque de vision et son improvisation dans les dossiers du financement des écoles privées, de l'enseignement de l'histoire au secondaire et de l'enseignement intensif de l'anglais au primaire.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 4 en annexe)

Pour : **44** Contre : **49** Abstention : **0**

14 novembre 2012

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Lessard (Lotbinière-Frontenac). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour avoir suscité de l'inquiétude et de l'angoisse auprès de nos entrepreneurs, et pour son manque de vision en matière de développement économique et de création d'emplois dans les régions du Québec.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 5 en annexe)

Pour : **44** Contre : **49** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Tanguay (LaFontaine). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son projet de mettre fin à la paix linguistique notamment avec sa nouvelle Charte de la langue française.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 6 en annexe)

Pour : **44** Contre : **49** Abstention : **0**

14 novembre 2012

Est enfin mise aux voix la motion de Mme Marois, première ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 7 en annexe)

Pour : **47** Contre : **44** Abstention : **2**

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère le droit fondamental des étudiants reconnu par les tribunaux d'avoir accès à leurs salles de cours ainsi qu'à l'enseignement et qu'elle dénonce tout geste du gouvernement péquiste qui aurait pour effet de restreindre ou de limiter ce droit.

À la suite de la réunion tenue avec les leaders parlementaires, M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 6 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 8 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 7 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 2 minutes 45 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; 1 minute est allouée aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

14 novembre 2012

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **8** en annexe)

Pour : **60** Contre : **47** Abstention : **0**

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 15 novembre 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 16, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 novembre 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

14 novembre 2012

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fournier, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 1)

POUR - 44

Bergman (PLQ)	Drolet (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (PLQ)	Dubé (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Lessard (PLQ)	(Montarville)
(Jean-Talon)	Dutil (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fournier (PLQ)	Marcoux (PLQ)	(Arthabaska)
Caire (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	Marsan (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Carrière (PLQ)	(Hull)	Ménard (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Daneault (CAQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Deltell (CAQ)	James (PLQ)	Rathé (CAQ)	Vien (PLQ)
Diamond (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 49

Beaudoin (PQ)	Duchesne (PQ)	Maltais (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Bédard (PQ)	Dufour (PQ)	Marceau (PQ)	Therrien (PQ)
Bergeron (PQ)	Ferland (PQ)	Marois (PQ)	Traversy (PQ)
Bérubé (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	McKay (PQ)	Trottier (PQ)
Blanchet (PQ)	Gaudreault (PQ)	Ouellet (PQ)	Trudel (PQ)
Bouillé (PQ)	(Jonquière)	Pagé (PQ)	(Saint-Maurice)
Breton (PQ)	Goyer (PQ)	Pelletier (PQ)	Turcotte (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	(Rimouski)	Villeneuve (PQ)
Cardin (PQ)	Khadir (IND)	Pelletier (PQ)	Zakaïb (PQ)
Champagne (PQ)	Kotto (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	
Chapadeau (PQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PQ)	
Claveau (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
David (IND)	Lelièvre (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
De Courcy (PQ)	Lisée (PQ)	Richer (PQ)	
Drainville (PQ)	Malavoy (PQ)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

14 novembre 2012

Sur la motion pour formuler un grief de M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 2)

POUR - 44

Bergman (PLQ)	Drolet (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (PLQ)	Dubé (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Lessard (PLQ)	(Montarville)
(Jean-Talon)	Dutil (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fournier (PLQ)	Marcoux (PLQ)	(Arthabaska)
Caire (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	Marsan (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Carrière (PLQ)	(Hull)	Ménard (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Daneault (CAQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Deltell (CAQ)	James (PLQ)	Ratthé (CAQ)	Vien (PLQ)
Diamond (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 49

Beaudoin (PQ)	Duchesne (PQ)	Maltais (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Bédard (PQ)	Dufour (PQ)	Marceau (PQ)	Therrien (PQ)
Bergeron (PQ)	Ferland (PQ)	Marois (PQ)	Traversy (PQ)
Bérubé (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	McKay (PQ)	Trottier (PQ)
Blanchet (PQ)	Gaudreault (PQ)	Ouellet (PQ)	Trudel (PQ)
Bouillé (PQ)	(Jonquière)	Pagé (PQ)	(Saint-Maurice)
Breton (PQ)	Goyer (PQ)	Pelletier (PQ)	Turcotte (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	(Rimouski)	Villeneuve (PQ)
Cardin (PQ)	Khadir (IND)	Pelletier (PQ)	Zakaïb (PQ)
Champagne (PQ)	Kotto (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	
Chapadeau (PQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PQ)	
Claveau (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
David (IND)	Lelièvre (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
De Courcy (PQ)	Lisée (PQ)	Richer (PQ)	
Drainville (PQ)	Malavoy (PQ)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

14 novembre 2012

Sur la motion pour formuler un grief de M. Bonnardel (Granby) :

(Vote n° 3)

(Identique au vote n° 2)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Roy (Montarville) :

(Vote n° 4)

(Identique au vote n° 2)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) :

(Vote n° 5)

(Identique au vote n° 2)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 6)

(Identique au vote n° 2)

14 novembre 2012

Sur la motion de Mme Marois, première ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement :

(Vote n° 7)

POUR - 47

Beaudoin (PQ)	Duchesne (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bédard (PQ)	Dufour (PQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Ferland (PQ)	Marois (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Bérubé (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	McKay (PQ)	Therrien (PQ)
Blanchet (PQ)	Gaudreault (PQ)	Ouellet (PQ)	Traversy (PQ)
Bouillé (PQ)	(Jonquière)	Pagé (PQ)	Trottier (PQ)
Breton (PQ)	Goyer (PQ)	Pelletier (PQ)	Trudel (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	(Saint-Maurice)
Cardin (PQ)	Kotto (PQ)	Pelletier (PQ)	Turcotte (PQ)
Champagne (PQ)	Leclair (PQ)	(Rimouski)	Villeneuve (PQ)
Chapadeau (PQ)	Léger (PQ)	Proulx (PQ)	Zakaïb (PQ)
Claveau (PQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	
De Courcy (PQ)	Lisée (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
Drainville (PQ)	Malavoy (PQ)	Richer (PQ)	

CONTRE - 44

Bergman (PLQ)	Drolet (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (PLQ)	Dubé (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Lessard (PLQ)	(Montarville)
(Jean-Talon)	Dutil (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fournier (PLQ)	Marcoux (PLQ)	(Arthabaska)
Caire (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	Marsan (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Carrière (PLQ)	(Hull)	Ménard (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Daneault (CAQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Deltell (CAQ)	James (PLQ)	Ratthé (CAQ)	Vien (PLQ)
Diamond (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)

ABSTENTIONS - 2

David (IND) Khadir (IND)

14 novembre 2012

Sur la motion de M. Sklavounos (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 8)

POUR - 60

Bergman (PLQ)	Diamond (PLQ)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (PLQ)	Dubé (CAQ)	Marcotte (CAQ)	(Montarville)
Bolduc (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Roy (CAQ)
(Jean-Talon)	Duchesneau (CAQ)	Marsan (PLQ)	(Arthabaska)
Bolduc (PLQ)	Dutil (PLQ)	Martel (CAQ)	Sklavounos (PLQ)
(Mégantic)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Hull)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Gautrin (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Fabre)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallières (PLQ)
D'Amour (PLQ)	James (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Daneault (CAQ)	Kelley (PLQ)	Rathé (CAQ)	Weil (PLQ)
de Santis (PLQ)	Le Bouyonnet (CAQ)	Reid (PLQ)	
Deltell (CAQ)	L'Écuyer (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 47

Beaudoin (PQ)	Duchesne (PQ)	Malavoy (PQ)	Richer (PQ)
Bédard (PQ)	Dufour (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Ferland (PQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Marois (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Blanchet (PQ)	Gaudreault (PQ)	McKay (PQ)	Traversy (PQ)
Bouillé (PQ)	(Jonquière)	Ouellet (PQ)	Trottier (PQ)
Breton (PQ)	Goyer (PQ)	Pagé (PQ)	Trudel (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	Pelletier (PQ)	(Saint-Maurice)
Cardin (PQ)	Kotto (PQ)	(Rimouski)	Turcotte (PQ)
Champagne (PQ)	Larouche (PQ)	Pelletier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Chapadeau (PQ)	Leclair (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	Zakaïb (PQ)
Claveau (PQ)	Léger (PQ)	Proulx (PQ)	
De Courcy (PQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	
Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	